



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Demande d'inscription d'un point subsidiaire additionnel à l'ordre du jour de la soixantième session

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection des 47 membres du Conseil des droits de l'homme

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006 sur le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil serait composé de 47 États Membres qui seraient élus directement et individuellement au scrutin secret à la majorité des membres de l'Assemblée générale. Elle a décidé également que l'élection des premiers membres du Conseil aurait lieu le 9 mai 2006.

2. Pour faciliter l'élection, le Secrétaire général a l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixantième session d'un point subsidiaire intitulé « Élection des 47 membres du Conseil des droits de l'homme » au titre du point 112 intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections ». Le Secrétaire général demande que le point subsidiaire soit examiné directement en plénière.

